

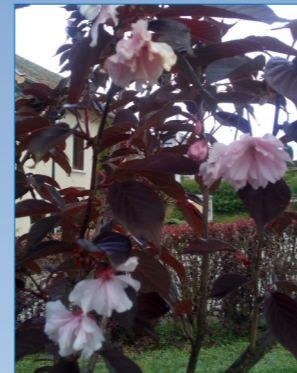
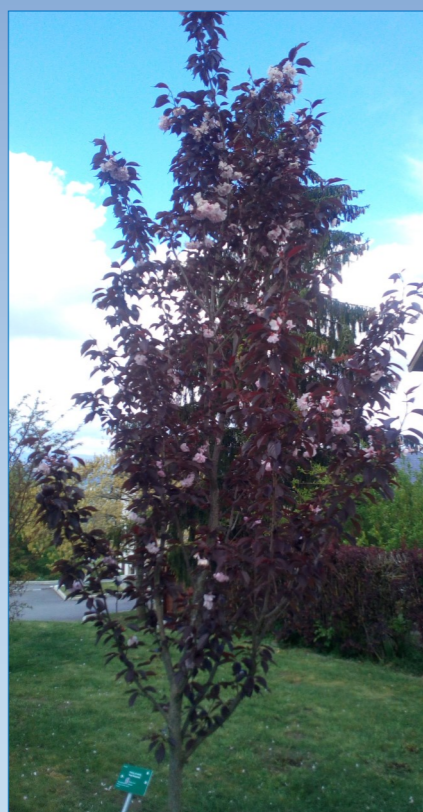
Les cerisiers du Japon au chef-lieu de Choisy

La Route des Cerisiers passe par Choisy. Elle fait partie intégrante de la collection nationale des Cerisiers du Japon qui peut être admirée au Domaine du Tornet (Lac de la Balme de Sillingy).

Nous remercions chaleureusement les entrepreneurs de Choisy qui nous ont permis de réaliser ces plantations.



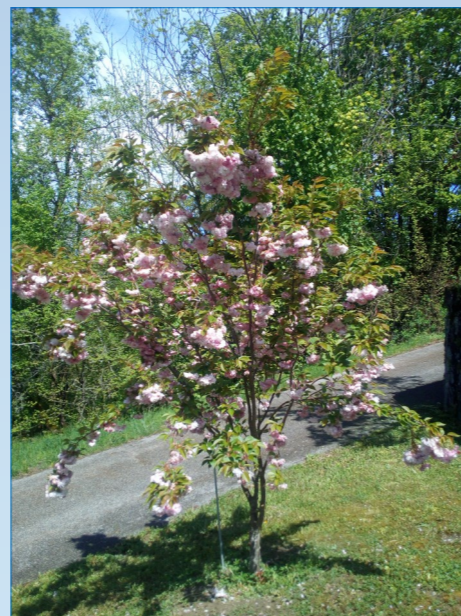
Les cerisiers de l'Ecole primaire, dont un délicat cerisier pleureur.



En face de la mairie, 3 cerisiers déploient leurs dernières fleurs doubles ou en clochette.



Le cerisier sous l'église est le plus tardif. En pleine floraison début mai...avant que le grand vent ne disperse ses pétales !



BULLETIN MUNICIPAL DE CHOISY PRINTEMPS ÉTÉ 2019

www.choisy.fr

mairie@choisy.fr

tél. 04 50 77 41 56

LE CHOISY-ÉTOILEN

N°36-2



Choisyliennes, Choisyliens,

Vous avez sûrement constaté les panneaux de déviation ou autres panneaux de travaux sur votre commune....tout cela pour l'amélioration de votre qualité de vie sur le long terme :

- Le premier programme d'assainissement du SILA se termine dans les hameaux des Mégevands, des Bourgeois et des Parents (dernière phase en 2020). Le SILA a établi un second projet de zonage sur l'ensemble du territoire relevant de sa compétence et je vous invite à participer à l'enquête publique qui aura lieu du 4 juin au 8 juillet 2019 (voir en p. 4).
- Les travaux de l'auberge peuvent maintenant commencer car toutes les entreprises sont désignées. L'objectif est de terminer les travaux avant l'été 2020.
- Après ceux de Rossy, des ralentisseurs vont être posés route d'Allonzier (au niveau du chef-lieu) à la demande des habitants car—là aussi— sans doute pressés de se rendre au travail, les « pendulaires » de plus en plus nombreux appuient un peu trop sur la pédale d'accélérateur...

La révision du Plan Local d'Urbanisme arrive désormais dans sa phase finale et la réunion publique est fixée au mercredi 12 juin (voir en p. 4). Vous êtes tous cordialement invités à participer à cette étape de concertation, même si vous n'avez pas de biens fonciers. En effet, le PLU cherche à préserver globalement le cadre de vie des Choisyliens tout en protégeant la nature et la biodiversité pour les nouvelles générations.

En parlant de nature....Profitez des beaux jours qui arrivent pour découvrir votre commune !

Je vous invite à découvrir à pied (si ce n'est déjà fait) la boucle de 20 km sur Choisy entretenue par Chemins Faisant (voir p.9), les zones protégées de notre territoire et les chemins ruraux réaménagés pour vous permettre de rejoindre le chef-lieu ou le lac de la Balme de Sillingy ainsi que le chef lieu de Cercier.

J'en profite également pour rappeler que votre commune comporte des zones d'espaces naturels protégés (sur la carte des chemins ruraux sur le site internet de la mairie) dans lequel il est strictement interdit de se promener en engin motorisé de tout type, ceci afin de préserver au mieux la tranquillité de la faune petite et grande et le bon état de la végétation.

Je vous souhaite un bel été,

Votre maire,

Bernard Seigle



Couverture : Premier cerisier en fleurs (Prunus Incisa « Okamé ») au chef lieu de Choisy fin mars 2019 (Merci à Mme Christiane Michel)



Tous les habitants sont invités à nous faire parvenir des idées, des photos (en format IMAGE haute définition), des graphismes, des articles sur un évènement à Choisy (**sans mise en page, ni texte scanné, merci**).

AGENDA

**ATTENTION : report inauguration
du jardin communal**

au 28 septembre.

9 juin 2019

Fêtes des parents à la mairie

12 juin 2019

Réunion PLU à la salle des fêtes

15 juin 2019 (report 22/06)

Nuit des Contes

29 juin 2019

Kermesse de l'école

7 juillet 2019

Choisy Race (Caisses à Savon)

31 août 2019

AG Club Loisirs à Véry

21 septembre 2019

(report au 5 octobre)

Matinée de l'environnement

27 septembre 2019

AG Chemins Faisant à la salle des fêtes

28 septembre 2019

Inauguration jardin communal

NOUVEAU : LE MEDIATEUR DE L'EAU

Vous avez un litige concernant l'exécution du service public de distribution d'eau ou d'assainissement ? Le Médiateur de l'eau est un tiers extérieur au litige qui est compétent pour instruire en droit et en équité et pour tenter d'apporter une solution entre les parties. Pour le saisir :

<https://www.mediation-eau.fr/>

QUELS PAPIERS CONSERVER ET COMBIEN DE TEMPS ?

Toutes les réponses sur service-public.fr
(menu PARTICULIERS, rubrique PAPIERS CITOYENNETE)

BIBLIOTHEQUE - HORAIRES

lundi de 17h30 à 19h,
me et sa de 14h00-15h30,

CINEMA

Cinébus tous les 15 jours
programme sur www.cinebus.fr

CONTACTS ARTISANS

COTE CAMPAGNE – Salon de coiffure - 04.50.77.32 . 44

Annick GRASSI—Tarologue— Détection aux baguettes de sourcier - 06.89.52.92.00

COURTOIS Yann - Thérapeute géobiologue - 06.88.83.98.73

EXPERTAUX FINANCES—Prêts immobiliers et patrimoine—06.64.65.00.66

Jean-Gabriel THOMAS – Autoentrepreneur aide à la personne 06.84.12.21.56

CHOISY ETUDES— Etudes EDF-GDF, Topographie - 04.50.77.44.79

BRIN DE VERDURE— Paysagistes 06.63.45.63.93

GUY PALOMBOT - Transports, Levage, Manutention -06.70.16.40.84

PL MAINTENANCE—Mécanique poids lourds - 06.34.30.45.90

ALPES TRADITION Electricité— Installations électriques - 04.50.01.20.70

E.S.M. RENOVATION— Multiservices - 04.50.77.47.45/06.61.18.47.45

CEDO TRAVAUX— Neuf et Rénovation - 06.88.76.11.00

E-AMENAGEMENT - Menuiserie extérieur/intérieur- E. PernoUD – 06 88 99 45 40

BATI RENOVE— Chauffage, Plomberie & Géométrie - 04.50.77.19.31

CHOISY PLOMBERIE SANITAIRE— Plombier, Chauffagiste -06.29.92.08.81

Jean-Pierre RICHARD— Peintre - 04.50.77.21.66

GRAVILLON— Entreprise de peinture - 04.50.22.35.92

PRORENO— Plaquiste, Isolation, Peinture - 06.11.81.90.78

SONDAZ Noël— Menuiserie bois et matière - 04.50.77.43.18

VISIO RENOV— Menuiserie, Vitrerie - 06.10.58.61.08

LACOTE BETEMPS— Menuiserie bois et matière - 04.50.77.44.26

SARL VARENIK OLIVIER— Charpente, couverture, zinguerie 06 73 57 71 83

CBTP— Maçonnerie, Carrelage, TP, Piscine - 04.50.05.07.23

PERRIN Pascal - travaux d'étanchéité - 04.50.77.42.75

3B CONSTRUCTION— Maçonnerie, Rénovation - 04.50.01.55.87

RTP - Terrassements divers - 04.50.77.43.21

GAL - travaux publics - 04.50.77.41.98

MARCHIONINI-BONATO Régine - Praticienne énergétique - 06 40 16 72 66

TORRI Simon - plomberie chauffage (dépannage, rénovation) - 06 48 41 63 97

FLECHE TAXIS 74—toutes distances 7/7—agréé CPAM 06.60.42.11.47

HORAIRE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Mairie	8h30-12h	14h-17h	fermé	8h30-12h 14h-19h	14h-17h	fermé	fermé
Agence postale	8h40-11h45	8h40-11h45 14h00-16h	fermé	8h40-11h45 15h30-19h	8h40-11h45	fermé	fermé
Arrêté sur le bruit, admis de NB : jours fériés	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	9h-12h 14h30-19h 10h-12h	INTERDIT
Déchetterie d'Epagny	13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30
NB LA DECHETTERIE EST FERME LES JOURS FERIES, ET L'HIVER ELLE FERME A 17H30 AU LIEU DE 18H30							

VOS CONTACTS CCFU

CCFU – Sillingy (après la mairie) :
Accueil

04 50 77 70 74 accueil@ccfu.fr

Service facturation de l'eau :

04 50 77 24 04 eau@ccfu.fr

Service technique de l'eau :

04 50 77 15 34 technique@ccfu.fr

Service petite enfance :

04 50 77 70 74 frothea@ccfu.fr

CCFU – La Balme de Sillingy (Iac) :
Service transports scolaires :

04 50 77 24 03 lpelletier@ccfu.fr

Service environnement :

04 50 77 71 17 environnement@ccfu.fr

CCFU – La Balme de Sillingy
(locaux à la mairie) :

Service aménagement territoire & urbanisme :

04 50 68 87 22 urba@ccfu.fr

CCFU – La Balme de Sillingy
(maison des services à côté du Casino) :

Relais des assistants maternels :

04 80 73 00 22 – ram@ccfu.fr

NUMEROS UTILES

MAIRIE CHOISY 04 50 77 41 56
AG. POSTALE 04 50 77 41 49
POLICE MUN. 04 50 68 89 22

GENDARMERIE 17
POMPIERS 18
SAMU 15
URGENCES EUROPE 112

ALLO ENFANCE 119
ALMA Maltraitements 3977

Association services à la personne
ADMR 04 50 68 76 56
SPA MARLIOZ 04 50 77 82 40

SITES UTILES

MAIRIE CHOISY www.choisy.fr
CCFU www.fier-et-usses.com
LUTTE FRAUDES SPAM www.33700.fr
DEPARTEMENT HAUTE SAVOIE www.hautesavoie.fr

MEMO TRANSPORT



Lignes 21 et 22
Une vingtaine de départs par jour pour Annecy depuis La Balme de Sillingy (en face du Casino) ou Sillingy (et autant pour le retour).



Pour préparer un trajet en transport en commun en Haute-Savoie, le site : www.mobicime.hautesavoie.fr contient toute l'information utile pour voyager sereinement de manière économique et écologique

BON PLAN BUS

La Carte Déclic pour voyager à -50 % dans tout le département si vous avez moins de 26 ans : <http://carte-declic.cg74.fr/>

COVOITURAGE LOCAL ET REGIONAL

movici.auvergnerhonealpes.fr

et

www.covoiturage-leman.org

PARKINGS RELAIS

- 3 parkings à Choisy
- chef-lieu (cimetière)
- stade de Menulles
- école de Véry

+ Parking relais de la route du Pont du Trésor à Sillingy = arrêt bus à proximité.

LES « CORPS INTERMEDIAIRES » REPRESENTATIFS ?

Dans la deuxième phase du Grand Débat, le gouvernement a choisi de consulter les « corps intermédiaires » sur les 4 thématiques retenues.

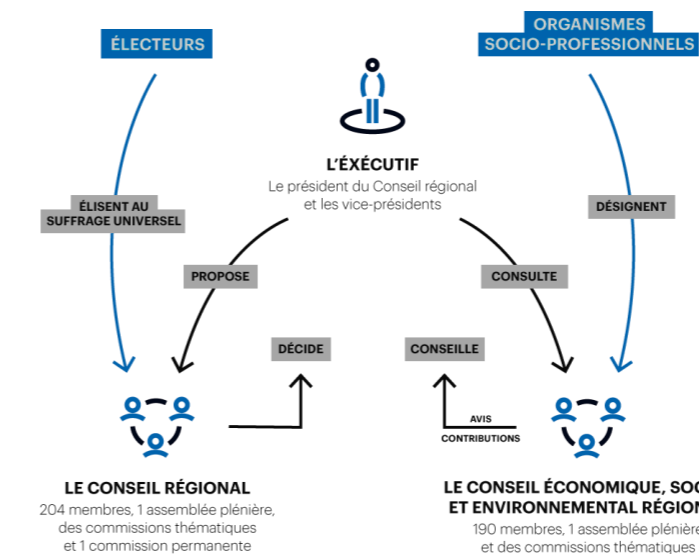
Mais que recouvre cette expression abstraite ? Des organisations de natures différentes qui vont des syndicats et des fédérations professionnelles aux associations en passant par des institutions qui les regroupent comme le **Conseil économique, social et environnemental** qui existe au niveau national comme au niveau régional (voir ci-dessous pour la Région Auvergne Rhône-Alpes).

La question de leur représentativité de la société civile a souvent été remise en cause par les gouvernements au cours de notre Histoire et la demande récente de RIC (référendum d'initiative citoyenne) laisse penser que certains citoyens préféreraient avoir une relation directe avec le pouvoir.

Pourtant, au quotidien, ces corps sont là pour exercer une vigilance citoyenne sur différents sujets de société, même si les citoyens ne le savent pas ! En ce qui concerne l'environnement par exemple, les associations sont conviées pour exprimer un avis sur le PLU, le SCOT etc. en tant que « personnes publiques associées ».

En savoir plus : <https://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/syndicats-associations/corps-intermediaires-quoi-servent-ils.html>
Le site du Conseil Economique Social et Environnemental à Paris : <https://www.lecese.fr/>

Le CESER d'Auvergne Rhône-Alpes



Le Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser), l'assemblée **consultative** régionale, contribue à l'expression de la société civile de la région. Il compte 190 membres proposés par leur organisme d'origine et nommés par le préfet pour un mandat de 6 ans.

Il est placé auprès du Conseil régional, organe délibératif, et de son président. Les deux assemblées constituant l'institution « la Région ».

- Les 4 « collèges » du Ceser représentant quatre catégories socioprofessionnelles :
- entreprises et activités non salariées,
 - organisations syndicales de salariés,
 - organismes et associations participant à la vie collective de la région,
 - personnalités qualifiées participant au développement régional.

- Il est obligatoirement saisi pour donner son avis, avant leur examen par le conseil régional, sur des documents relatifs
- à la préparation et à l'exécution dans la région du plan de la nation ;
 - au projet de plan de la région et à son bilan annuel d'exécution, ainsi qu'à tout document de planification et aux schémas directeurs ;
 - aux différents documents budgétaires de la région ;
 - aux orientations générales dans les domaines sur lesquels le conseil régional est appelé à délibérer ;
 - aux schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire.

Des demandes d'avis sur des projets économiques, sociaux, culturels ou environnementaux intéressant la région peuvent lui être adressées par le président du conseil régional.

Le CESER peut aussi, de sa propre initiative (**auto-saisie**), émettre des avis sur toute question relevant des compétences de la région.

VENEZ FETER AVEC NOUS LES MERES ET LES PERES DE CHOISY !

RENDEZ-VOUS A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE DIMANCHE 9 JUNI 2019 A 11 H

POUR L'APERU ET UN PETIT SOUVENIR DE CETTE
JOURNEE SPECIALE FAMILLE !



Vous souhaitez communiquer sur un évènement ?

Les correspondants des journaux locaux sont à votre disposition :

LE DAUPHINE : Monsieur Christian Lacôte

tél. 06 17 95 34 99. ou par mail : christian-lacote1@orange.fr

L'ESSOR SAVOYARD : Monsieur Nicolas-Jean Pricaz

Tél. 06 72 39 78 74 ou par mail : nicolasjeanpresselocale@gmail.com

Le SILA a démarré les travaux en mai au titre du programme d'assainissement pour l'année 2019 avec la desserte de la tranche 1 des Mégevands et des Bourgeois. En 2020 le programme actuel s'achèvera avec le haut des Mégevands et Les Parents. Le futur programme d'assainissement sur la période 2020 à 2030 fait l'objet d'une :

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIMITATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES sur le territoire de la compétence du SILA

Du mardi 4 juin 9h au lundi 8 juillet à 12h

Le dossier sera consultable et téléchargeable sur : <https://www.registre-numerique.fr/sila-zonages-assainissement>

Toutes les modalités sont affichées en mairie (lieux et horaires de consultation, permanences commissaire-enquêteur...)

Autres réseaux

La CCFU continue son programme de **rénovation et renforcement du réseau d'eau potable** avec des travaux route des Mégevands et des Bourgeois. Notre syndicat des Energies et Services de Seyssel (le SIESS) a également programmé **l'enfouissement des réseaux secs** (électricité et téléphone) aux Mégevands.

PLU

Le travail de vos élus sur la révision du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) se poursuit. Les grands axes de développement de notre territoire ont été débattus en Conseil municipal. (voir ci-dessous). Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est disponible sur le site internet de la commune. N'hésitez pas à le consulter et à faire part de vos remarques soit sur le registre de concertation disponible en Mairie, soit par courrier ou encore par mail (revision.plu@choisy.fr). Celles-ci seront prises en compte dans le cadre de la concertation.

Les élus ont également travaillé sur la traduction réglementaire de ce projet pour aboutir au document qui s'imposera à tous (plan de zonage, règlement, orientations d'aménagement et de programmation). Ce travail a été mené en cohérence avec les orientations du PADD de Choisy et avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du bassin annécien approuvé en 2014.

UNE REUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION EST ORGANISEE

LE 12 JUIN 2019 A 19H30 A LA SALLE DES FETES

pour échanger avec vous et parvenir à un projet équilibré sur le plan social, économique et environnemental..

La construction du nouveau PLU est l'affaire de tous les habitants

et l'ensemble du Conseil municipal compte sur votre participation.

Un feuillet d'invitation à cette réunion sera distribuée début juin pour vous présenter les principaux outils d'urbanisme proposés.

Axe n°1	<p>Préserver le cadre de vie</p> <p>Mettre en place un véritable projet paysager à l'échelle globale de la commune Mettre en place un véritable projet paysager à l'échelle urbaine Accompagner la densification en maintenant une ambiance de village Préserver l'armature écologique du territoire au travers de la prise en compte de la trame verte et bleue Maitriser et réduire les sources de pollution Tendre vers un développement urbain réduisant son impact environnemental</p>
Axe n°2	<p>Anticiper et répondre aux besoins de la population actuelle et future</p> <p>Être en capacité d'accueillir environ 300 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 ... et répondre aux besoins spécifiques. Mettre en place une stratégie assurant l'organisation, la composition urbaine à venir et l'échelonnement de l'urbanisation Fixer des objectifs pour limiter la consommation de l'espace Construire un projet à l'échelle des déplacements piétons/cycles et développer de nouvelles formes de mobilité Poursuivre le confortement des équipements publics en lien avec le développement futur Être en capacité d'assurer un service très haut débit à terme sur l'ensemble du territoire communal</p>
Axe n°3	<p>Assurer la présence des activités économiques</p> <p>Renforcer la centralité du Chef-lieu Assurer des conditions favorables au développement des activités en mixité avec l'habitat et offrir des solutions aux activités artisanales non compatibles avec l'habitat Sécuriser l'activité agricole qui reste dynamique sur le territoire Valoriser l'identité du territoire pour développer l'économie liée au tourisme « vert » de proximité</p>



NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de bonne santé aux bébés.

- 14/02/2019 Tom HELLEBUYCK
- 25/02/2019 Ysaé ROLLAND
- 15/03/2019 Enoha PASTORELLI
- 24/03/2019 Konstancja HOLDA
- 30/03/2019 Raphaël LE POTTIER LETEY

DECES

Nos sincères condoléances aux familles

- 29/01/2019 Maurice GERLIER
- 03/05/2019 Raymond GUINAND

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

- 30/03/2019 Romain PEYRET et Lucie ROBIN

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS

Permis de construire acceptés :

- 07/01/2019 maison individuelle, route des Efrasses
- 13/02/2019 maison individuelle et piscine, route des Crêts
- 19/02/2019 maison individuelle, Pré Bougnet (route de Véry)
- 27/03/2019 maison individuelle, Pré Bougnet (route de Véry)
- 12/03/2019 silo et pose panneaux solaires, La Feime (route des Parents)

Déclarations préalables :

- 04/01/2019 terrasse en bois, impasse des Noisetiers
- 16/01/2019 piscine, Champ Pirot (chemin des Bourgeois)
- 28/01/2019 piscine, chemin des Joincets
- 13/02/2019 piscine, chemin des Joincets
- 21/02/2019 division de parcelle, route de Rosière
- 25/02/2019 piscine, route des Efrasses
- 27/02/2019 changement tuiles, route de la mairie
- 27/02/2019 remblaiement, Chez Basset (route du Chef Lieu)
- 18/03/2019 créations fenêtres, chemin des Bourgeois
- 19/03/2019 panneaux solaires, route des Mégevand
- 27/03/2019 Modifications façades, impasse des Morilles
- 26/03/2019 ravalement de façade, route du Poirier Rouge
- 26/03/2019 remblaiement parcelle, chez Chaboud
- 27/03/2019 installation « algeco », chemin des Bourgeois
- 10/04/2019 modifications façades, route de Combes
- 25/04/2019 agrandissement, route du Four Banal

Déclarations préalables refusées:

- 20/02/2019 abri voiture, route des Parents
- 14/03/2019 véranda, chemin du Martinet

CONSTRUCTION ET RISQUES NATURELS :

Une construction est soumise aux aléas du terrain sur lequel elle est construite et il est important d'être bien assuré .

Il sera bientôt obligatoire pour le vendeur d'un terrain de faire conduire **une étude de sol à la parcelle** (loi ELAN nov.2018 mais décret d'application à venir) pour éviter des mauvaises surprises. En effet, le coût du terrassement peut varier énormément...s'il y a des roches non prévues ou une veine d'argile qui conduit à un affaissement.

Les risques et aléas naturels à Choisy (carte visible en mairie) sont de plusieurs ordres :

- Séismes : la loi oblige le constructeur à respecter des règles en zone sismique pour pallier à ce risque. N'hésitez pas à vérifier qu'il les respecte . Choisy est en zone de sismicité moyenne (4)
- Mouvements de terrain : liés à la nature du terrain et/ou à son historique (éventuel remblai). Affaissements et glissements possibles.
- Retrait/gonflement des argiles
- Risques d'inondation : globalement faible

En savoir plus :

www.georisques.gouv.fr

PROPRIETAIRES DE CHIENS : veillez à la sécurité de votre facteur (et des passants !)

215 facteurs mordus en un an en Auvergne Rhône-Alpes ! Souvent par des chiens réputés « gentils », qui n'avaient jamais mordu auparavant. Cela engage la responsabilité morale et pénale du propriétaire car il peut parfois y avoir séquelle à vie !

LA POSTE vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal : Boite aux lettres et sonnette totalement accessibles à l'extérieur de votre propriété. En cas de non-conformité, la Poste se réserve le droit de ne plus vous livrer en cas d'incident.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur ou les passants à pied ou en deux roues.

12 février 2019

- Constitution d'un groupement de commandes pour fourniture et installation d'un système de vidéoprotection pour la CCFU
- Programme de travaux 2019 de l'ONF pour la forêt communale
- Convention de participation aux frais de scolarité par les communes dont sont originaires les élèves en classe ULIS à l'École élémentaire intercommunale « Au Fil des Ussets » à Frangy-Musièges pour l'année scolaire 2018-2019

7 mars 2019

- Attribution des marchés de l'auberge communale et des locaux d'activités pour : 1) terrassement, 2) sols souples et parquets
- Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie dans le cadre du contrat départemental d'avenir et de solidarité 2019 pour : 1) le renouvellement du parc informatique de l'école élémentaire, 2) la réalisation d'une classe de maternelle, d'un dortoir et d'une classe élémentaire, 3) la mise en accessibilité de la salle de Very et de l'église
- Renouvellement du CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
- Approbation des modifications des statuts de la CC Fier et Ussets afin d'intégrer la compétence « ESPACES NATURELS SENSIBLES »
- Mise à disposition du responsable informatique de la commune de la Balme de Sillingy
- Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – Débat sur les orientations générales du PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) conformément à l'article L.153-13 du Code de l'Urbanisme

19 mars 2019

- Approbation du compte de gestion 2018 (DCM n° 19/13) puis du compte administratif 2018 (DCM n° 19/14)

9 avril 2019

- Affectation des résultats de fonctionnement 2018 et Vote des taux 2019 de la fiscalité locale
- Attribution des marchés pour la construction de l'auberge
- Subventions en nature aux associations
- Travaux d'enfouissement des réseaux électriques à Charave

31 janvier 2019 à Lovagny

- Jeunesse : Attribution d'une subvention à la Mission Locale du Bassin Annécien (MLJBA),
- Transports scolaires : Avenant à la convention de délégation de l'organisation et du financement du transport scolaire avec la Région AURA, modification du règlement et vote des tarifs 2019-2020
- Habitat : Prorogation du Programme local de l'habitat (PLH) et Octroi de garantie pour des logements locatifs sociaux à Sillingy, avis sur le Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Haute-Savoie 2019-2024
- Environnement : convention gestion des sentiers de randonnées, prise de compétence « Espaces Naturels Sensibles »,
- Eau potable : travaux renouvellement réseau de distribution aux Mégevands (Choisy) et route de l'Eglise (Nonglard)

14 mars 2019 à Choisy

- Convention avec l'association « Pour le Logement Savoyard » (PLS), renouvellement avec la CAF pour le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)
- Economie : renouvellement convention avec la Maison de l'Economie Développement (MED) et Initiative Genevois
- Environnement : convention déploiement réseau des sentiers du PDIPR, approbation du programme d'animation ENS 2019, convention pour la tranche 1 de la VELOROUTE V62
- Eau potable : renouvellement réseau distribution aux Bourgeois (Choisy), convention de partenariat/prestation avec la Médiation de l'Eau
- Alter'Alpa Tourisme : validation du compte administratif 2018 et budget 2019, renouvellement convention de financement de cet EPIC et attribution d'une subvention
- Débat d'orientation budgétaire 2019

11 avril 2019 à Nonglard

- Création d'emploi Responsable environnement-déchets,
- Attribution de subventions à l'ADMR et à Nature et Terroirs
- Contrat de Territoire des Espaces Naturels Sensibles (CTENS) Montagne d'Age-Mandallaz-Bornachon : état des lieux et financement
- Approbation des comptes de gestion 2018 et des comptes administratifs 2018 pour le budget principal et pour les budgets annexes : 1) de l'eau potable, 2) de la PAE de Vincy, 3) de la ZAE des Rioudes. Vote de leurs budgets respectifs
- Adoption des taux 2019 de la fiscalité directe locale et des taux 2019 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

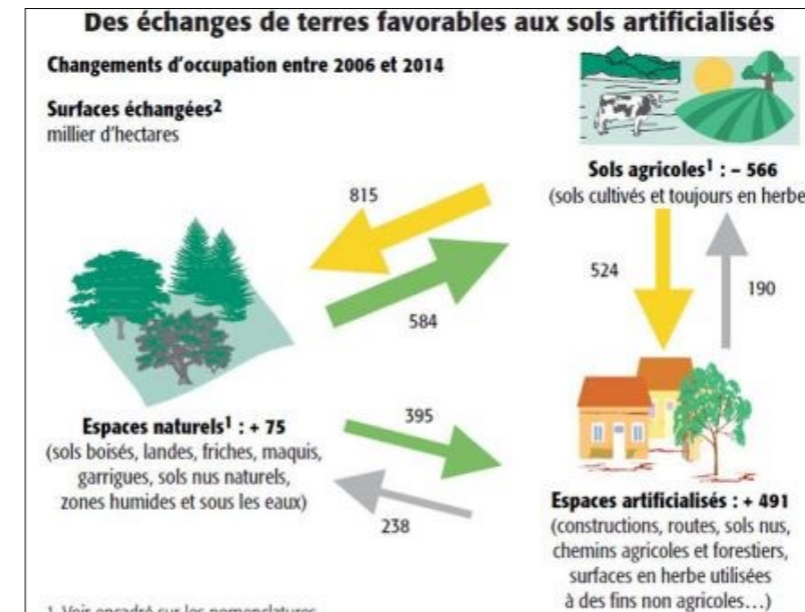
Principaux points uniquement : l'intégralité du compte-rendu des conseils municipaux et intercommunaux est affiché sur les différents panneaux municipaux et disponible en mairie ou sur internet aux adresses suivantes :

www.choisy.fr, rubrique « vie municipale »

www.fier-et-usses.com, rubrique CCFU

Il est urgent de maîtriser l'artificialisation de nos sols !

En France



Un récent rapport alarmant des experts de l'ONU sur la baisse dramatique de la biodiversité planétaire (un million d'espèces seraient menacées d'extinction) a fait réagir le gouvernement qui a annoncé une série de mesures dont la réhabilitation des sols agricoles (dégradés par l'utilisation passée de l'excès de phytosanitaires) et **une lutte accrue contre la réduction des terres agricoles au profit de la construction**. C'est urgent car chaque année ce sont 66 000 hectares d'espaces naturels qui disparaissent au profit d'espaces artificiels.

En effet, l'artificialisation du territoire en France est aujourd'hui considérée à la fois comme **l'un des principaux facteurs d'érosion de la biodiversité** et

comme une perte nette de ressource pour l'agriculture et les espaces boisés et naturels. En imperméabilisant certains sols, elle rend problématique l'écoulement des pluviométriques et accroît **la vulnérabilité aux inondations**.

Les sols artificialisés recouvrent **les sols bâtis et les sols revêtus et stabilisés** (routes, voies ferrées, parkings, chemins...). Le ministère de l'Agriculture en France retient une définition plus large, qui recouvre également **d'autres « sols artificialisés », comme les chantiers, les terrains vagues, et les espaces verts artificiels. Les deux tiers de sols sont imperméabilisés** (des sols non bâtis comme les routes, les parkings,... et des sols bâtis) **et un dernier tiers de surfaces est non imperméabilisée** (essentiellement des sols enherbés en périphérie du bâti comme les jardins, les terrains de sport, les chemins de terre, des chantiers...).

L'artificialisation du territoire a **des conséquences sur la nature**. Elle engendre une perte de ressources en sol pour l'usage agricole et pour les espaces naturels, et a également un impact sur la biodiversité. Certains sols sont dégradés de manière irréversible sur le court ou moyen terme.

En Haute-Savoie,

et plus particulièrement sur les territoires proches de la Suisse, la croissance démographique a entraîné un étalement urbain qui est venu grignoter paysages et zones agricoles. Le modèle pavillonnaire est devenu le rêve de logement idéal pour beaucoup.

Le rôle des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) est d'arriver à une meilleure maîtrise de cette urbanisation « frénétique ». C'est pourquoi, dans le bassin annécien notamment, des règles de densification et d'aménagement territoriaux ont été décidées. Une stratégie de préservation des terrains agricoles a également été définie.

Localement chacun de nous peut également agir en :

- ✓ réduisant au strict minimum les surfaces imperméables de son terrain (terrasses bétonnées, chemins goudronnés...) pour adopter des revêtements qui laissent les eaux pluviales s'infiltrer dans le sol et qui permettent à la faune du sous-sol de prospérer,
- ✓ revenant à un jardin d'agrément plus respectueux de la nature : faut-il vraiment une pelouse parfaite sans une mauvaise herbe ?
- ✓ privilégiant les principes de la « permaculture » dans son potager et son verger.



Le temps était de circonstance pour ce 74ème anniversaire de la fin de la 2ème guerre mondiale et les pompiers et la gendarmerie ainsi que les anciens combattants ont dû rester à la pluie pendant la lecture des discours de M. Rioult pour les anciens combattants de la Haute-Savoie et de Monsieur le Maire pour l'Etat. A l'issue de la cérémonie M. le Maire a invité l'ensemble des personnes présentes à partager le pot de l'amitié dans une ambiance conviviale.

Une fois n'est pas coutume, pour ceux qui n'ont pas pu être présents, voici le discours de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, lu dans toute la France par les personnalités désignées. (préfets et maires notamment)

» La guerre est gagnée. Voici la victoire. C'est la victoire des nations unies et c'est la victoire de la France. » La voix solennelle qui porte ce message dans l'après-midi du 8 mai 1945 est celle qui, depuis le 18 juin 1940, incarne la France dans la guerre. Les paroles du général DE GAULLE se mêlent au bourdon de Notre-Dame et aux cloches de toutes les églises, aux sirènes et aux exultations qui retentissent dans tout le pays. La Victoire est là. Enfin, en Europe, la guerre est finie. Il y a 74 ans, l'Allemagne signait sa capitulation sans condition par deux fois. La première, le 7 mai 1945, à Reims. La seconde, le soir du 8 mai, à Berlin. Ainsi, la France s'inscrivait dans le cercle des vainqueurs. Après tant de combats, de victimes et de destructions, le nazisme est abattu. C'est la victoire sur une idéologie totalitaire, raciste et criminelle qui a mené la violence jusqu'à sa plus effrayante extrémité. La France exprime sa reconnaissance à toutes ses filles et à tous ses fils qui ont combattu pour la patrie : les combattants de 1940, les Français Libres, tous ceux qui ont répondu à l'appel de la Résistance, les armées de LECLERC et de DE LATTRE. La France se souvient des déportés qui ont souffert de la barbarie et des victimes des camps de la mort. La Nation n'oublie pas tous ceux qui ont subi les conséquences du conflit : les prisonniers, les victimes civiles, les veuves et les orphelins.

La France exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes, issus des nations du monde entier, qui ont conjugué leurs efforts pour nous libérer et restaurer la dignité humaine. En ce 75ème anniversaire de l'année 1944, la France se souvient de ses libérateurs. Des villages du littoral normand à la flèche de la cathédrale de Strasbourg, de semaines en semaines, le flot de la liberté a recouvert le territoire. A tel endroit, la liberté portait l'uniforme français. A tel autre, celui des armées alliées. Ici, l'action des maquis était décisive. Là, l'action commune des soldats et des résistants emportait la décision. 74 ans après, alors que les derniers témoins vivants de cette histoire sont parmi nous, la mémoire de ces événements demeure. Nous nous souvenons avec ferveur des débarquements de Normandie et de Provence, de la libération de Paris, du courage et des sacrifices de tous les combattants de la liberté. Aujourd'hui, nous nous remémorons les déchirures de notre continent et l'ampleur du désastre humain et moral. Ainsi, rassemblés, nous mesurons la valeur de la paix. **Elle est notre héritage. Elle est la clé de voûte de la construction européenne.**

Elle est notre raison de vivre ensemble. Préservons-là ! »



Deux enfants de Choisy ont apporté l'hommage des nouvelles générations à ceux qui sont morts pour préserver la liberté des français lors des guerres mondiales du 20ème siècle. Ils ont accompagné Monsieur le Maire pour déposer une gerbe au pied du monument aux morts. Un grand merci pour leur participation !



Le saviez-vous ? Le jeudi 9 mai est la journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950. Alors ministre des affaires étrangères de la France, il y propose la création d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier, dont les pays membres mettraient en commun leur production de charbon et d'acier. La CECA (membres fondateurs: France, Allemagne de l'Ouest, Italie, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg) est la première des institutions supranationales européennes qui donneront naissance à ce qu'on appelle aujourd'hui «l'Union européenne». *Pour plus de détails :* https://europa.eu/european-union/about-eu/symbols/europe-day/schuman-declaration_fr

Les collectivités territoriales bénéficient de ressources de natures différentes où l'on peut distinguer : des ressources définitives (recettes fiscales, concours de l'Etat...) et des ressources temporaires, qui doivent faire l'objet d'un remboursement par la collectivité bénéficiaire (emprunt).

LES RESSOURCES TEMPORAIRES

Cette distinction permet de mettre en évidence la spécificité de l'emprunt, auxquels les collectivités n'ont accès qu'afin de financer des dépenses d'investissement. L'emprunt pour l'auberge en fait partie mais également le recours à l'EPF (Etablissement Public Foncier) qui sert de relais à l'achat de biens pour les communes.

LES RESSOURCES DEFINITIVES

Les impôts et taxes et les concours de l'Etat en constituent la majeure partie et la quasi-totalité de cette somme alimente la section de fonctionnement du budget.

1/ La fiscalité locale est partagée entre fiscalité directe et fiscalité indirecte :

Il y a tout d'abord les impôts votés par le conseil : les quatre grands impôts directs locaux, qui forment le noyau dur de ce qu'on appelle la fiscalité locale, consistent dans les trois taxes « ménages » (taxe d'habitation et les deux taxes foncières—bâti et non bâti), auxquelles s'ajoute la contribution économique territoriale (CET), héritière depuis 2010 de la taxe professionnelle.

NB La fiscalité locale comporte en outre d'autres impôts directs moins importants, et de nombreuses taxes formant le contingent de la fiscalité locale indirecte mais qui sont désormais collectées souvent au niveau intercommunal : par exemple, taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), droits de mutation à titre onéreux (DMTO), taxe sur les surfaces commerciales...

2/ Les transferts financiers de l'Etat en faveur des collectivités, sont composés de trois parties :

- les concours de l'Etat aux collectivités territoriales, surtout des dotations,
- les dégrèvements d'impôts locaux et les subventions spécifiques versées par les ministères ;
- la fiscalité transférée, pour laquelle le législateur détermine une part locale d'assiette.

3/ Le fond genevois dont le montant est fonction du nombre de frontaliers habitant la commune : il s'agit d'un reversement d'impôts de l'Etat de Genève au département de la Haute-Savoie

4/ Enfin, au titre des recettes définitives, il y a lieu de mentionner également :

- les subventions régionales et départementales sur des projets spécifiques
- les produits du domaine : loyers sur des biens du domaine privé, rémunération d'une convention d'occupation du domaine public, vente de bois... ;
- les revenus des services publics locaux (par exemple garderie ou cantine)

Les taux d'imposition des taxes locales 2019 ont été votés au conseil municipal du 9 avril. Ils sont inchangés depuis 1995 (ne pas confondre avec l'augmentation des « bases » sur lesquelles s'appliquent ces taux, et qui est indépendante de la volonté de commune).

En ce qui concerne la taxe d'habitation, une partie des habitants en est exonérée depuis 2018, et d'autres habitants vont l'être également en 2019 avec l'objectif de la supprimer pour 100 % de la population d'ici 2023, ce qui n'est pas sans conséquence sur les ressources de la commune ! L'Etat s'est engagé à compenser à l'euro près cette perte, sachant que la fiscalité locale reste à repenser par le gouvernement.

Attention : la contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif et les résidences secondaires non plus.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le calcul actuel de la taxe :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/suis-je-concerne-par-la-reforme-de-la-taxe-dhabitation>

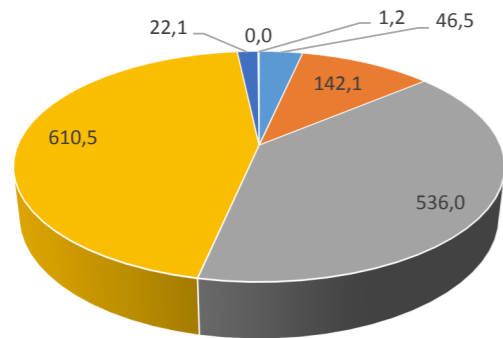
TAXES	BASES PREVISIONNELLES	Taux d'imposition	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	2 360 000 €	15,03 %	354 708 €
Taxe foncier bâti	1 403 000 €	11,83 %	165 975 €
Taxe foncier non bâti	41 100 €	56,28 %	23 131 €
Contribution foncière des entreprises	FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE → CCFU		
		PRODUIT FISCAL 2019	543 814 €

FONCTIONNEMENT 2019

Recettes : 1 358 356 €

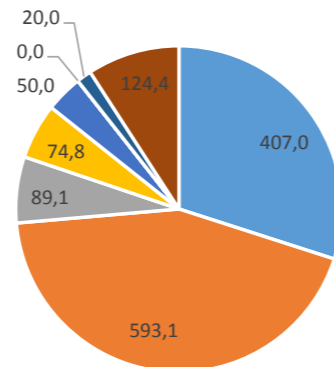
Dépenses : 1 358 356 €

BP 2019 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN K€



- Atténuation de charges
- Produits de service
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits
- Produits financiers
- Produits exceptionnels

BP 2019 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN K€



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Autres charges
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Dépenses imprévues
- Virement à la section d'investissement

Comme pour 2018, les dépenses et recettes de fonctionnement 2019 restent stables en raison de la maîtrise des dépenses liées aux charges de personnel, à la renégociation des contrats de télécoms et au maintien du niveau des dotations diverses.

INVESTISSEMENTS 2019

Recettes : 2 703 912 €

Dépenses : 2 703 912 €

L'essentiel des investissements est consacré à l'ensemble auberge et locaux d'activité, financés principalement par les emprunts et les subventions de l'Etat, de la Région et du Département. Nous prévoyons également une subvention de l'Europe.

Les principaux postes de dépenses d'investissement :



1 505 K €
AUBERGE COMMUNALE ET LOCAUX ACTIVITES



385 K €
VOIRIE ET RESEAUX DIVERS



239,4 K €
REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS



60 K €
ETUDES ET ACQUISITION DE TERRAINS



40 K €
REVISION DU PLU



23,7 K €
AUTRES BATIMENTS PUBLICS



16 K €
EQUIPEMENT ET MOBILIER DE L'ECOLE

QUOI DE NEUF A L'ECOLE PRIMAIRE ?

ENFANCE

JANVIER

Toutes les classes ont assisté à l'école au spectacle d'Etienne Sibille « la fabuleuse histoire de la princesse Claire ».



FEVRIER

Toute l'école s'est rendue à La Turbine à Cran Gevrier pour visiter une exposition sur le temps : « TIC TAC TEMPS » de la petite section au CP, « CLOCK les horloges du vivant » du CE1 au CM2.

En savoir plus : <https://www.expoclock.org/>

Les maternelles sont retournés au cinéma pour une séance « les ritournelles de la chouette ».

Les enfants de la grande section au CM2 ont participé à une animation « tri des déchets » avec Valérie Deshaires, animatrice à la CCFU. Les GS, les CE1, CE2, CM1 et CM2 ont appris à trier les déchets en fonction de la matière, tandis que les CP ont étudié le compost. Les CM1 ont complété le travail sur le tri des déchets en allant visiter le centre de tri à Villy le Pelloux.



MARS

Toute l'école a participé à la fête du court-métrage (programme de diffusion de films courts adaptés aux différents âges)



Les GS, les CP et les CE1 sont allés à BOTANIC participer à 3 ateliers : réaliser des plantations d'aromatiques et de bulbes, déguster des fruits et légumes.

Un spectacle « Coquille et Gribouillis » a été proposé aux enfants de maternelle.



Les grandes sections ont réalisé du pain, comme la petite poule rousse. Merci à Mireille pour la cuisson des pains dans le four de la cantine !



Les classes de PS, MS, GS et CE1 ont participé à la GRANDE LESSIVE sur le thème « De la couleur »



On vous attend nombreux à la fête de l'école le samedi 29 juin !

Au centre aéré, la semaine de vacances s'est déroulée avec un petit effectif permettant un rythme familial, où chacun a pu se faire cocooner. Promenade vers le moulin Brichet suivit d'une chasse à l'œuf au chocolat fondu au soleil....

Vélo, playmobil, Légo et autres jeux, cuisine, dessins, bricolage, fresque sur la porte de la cantine par Emeline, ont rythmé les journées.

**Les vacances d'été vont arriver vite !!!
Le programme se concrétise, petits et grands seront les bienvenus...**



Promenade vers le moulin Brichet suivi d'une chasse à l'œuf au chocolat fondu au soleil....

LE CARNAVAL DE L'APE

Pour le carnaval organisé par l'Association des Parents d'Elèves, les enfants de toutes les classes ont réalisé des compositions sur le thème proposé : « l'environnement, le recyclage »



LA CHASSE AUX ŒUFS DU COMITE DES FETES

Les enfants sont venus nombreux et ont pu profiter de la traditionnelle chasse aux œufs pour les fêtes de Pâques, organisée cette année au jardin communal.



FONCTIONNEMENT 2018

Recettes : 1492 600 k€

PRINCIPAUX POSTES

k€ = 1000 euros

Dépenses : 999 000 €

COUPES DE BOIS, AFFOUAGE, FERMAGES : 9,2 k€

ATTRIBUTION DU FONDS GENEVOIS : 275 k€

AUTRES DOTATIONS, TAXES ET IMPOTS : 930 k€

(dont contributions directes 534 k€, taxes électricité 43 k€, DGF = dotation générale de fonctionnement 167,2 k€)

REMBOURSEMENTS PERSONNEL : 114,3 k€

(maladie, agence postale, rétrocession salaires)

AUTRES RECETTES : 135,7 k€

(dont 97 k€ pour garderie/cantine et 21 k€ centre loisirs, 10,7 k€ pour le bar, 5,5 k€ location salles, 1,5 k€ concessions cimetière)

DIVERS REMBOURSEMENTS : GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS, ASSURANCE : 15,7 k€

(dont 6,7 k€ garderie et centre loisirs et assurance 9 k€)

ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT DES BÂTIMENTS : 95,7 k€

(dont 73,6 k€ pour l'électricité, 5,6 k€ fournitures d'entretien, 6,8 k€ entretien bâtiments, 9,7 k€ pour la maintenance)

VEHICULES COMMUNAUX : 5 k€

ENTRETIEN VOIRIE, TERRAINS, BOIS ET FORETS : 54,7 k€

(dont 41 k€ pour la voirie, 13,7 k€ pour les bois et forêts)

CHARGES DE PERSONNEL : 546 k€

(dont 320 k€ pour les titulaires et 45 k€ pour les non titulaires hors charge, 56,2 k€ pour les élus)

SCOLAIRE : 49,4 k€

(dont 3,2 k€ transport, 33,8 k€ pour alimentation cantine, centre loisirs et garderie, 9 k€ fournitures et 3,4 k€ en prestation de services)

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS & CCAS : 9,9 k€

FRAIS DIVERS ET TAXES : 238,3 k€

(dont intérêts emprunts 42 k€, FPIC 25 k€, FNGIR 35 k€, divers)

INVESTISSEMENT 2018

Recettes : 1 006 500 €

PRINCIPAUX POSTES

k€ = 1000 euros

Dépenses : 747 000 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017 : 320,7k€

EMPRUNT POUR CONSTRUCTION AUBERGE COMMUNALE CHEF LIEU : 450 k€

SUBVENTIONS :

- ETAT pour aménagement chemins ruraux : **7,5 k€**
- DEPARTEMENT pour parking chef lieu (45 k€) et chemins ruraux : **83,7 k€**
- Autres : **11,5 k€**

FCTVA (remboursement TVA) : 105,1 k€

TAXE D'AMENAGEMENT : 16,4 k€

AMORTISSEMENT (électricité) : 11,6 k€

REMBOURSEMENT EMPRUNTS : 239,4 k€

DIVERS : 34,5 k€

(dont PLU 27,8 k€ et équipements + mobilier 6,7 k€)

VOIRIE ET RESEAUX : 324,5 k€

(dont 5,8 k€ pour les eaux pluviales, 98 k€ pour la liaison douce au chef lieu, 16,2 k€ pour travaux voirie Rossy et Marais Pontaux, 13,3 k€ pour les palissades du stade et du chef-lieu, 28,2 k€ pour les autres réseaux, 176,3 k€ entretiens divers)

BATIMENTS :

- SCOLAIRES (aménagement self cantine) : **40,6 k€**
- Autres bâtiments : **13,2 k€**

AGRANDISSEMENT ESPACE CINERAIRE : 64,4 k€

DEPENSES DIVERSES : 30,4 k€

(dont 26 k€ sécurisation données mairie et 4,4 k€ régularisation terrain)

CLUB LOISIRS

En avril, un week-end spécial théâtre a été organisé par notre troupe de théâtre locale pour amuser petits et grands.

Grâce à leur animatrice Sylvie Chomat, les enfants de la Troup'hette avaient préparé un magnifique spectacle sur le thème de l'écologie, à travers le périple d'une goutte d'eau.

Quant au Troup'Ho, il proposait 2 soirées de sketches sur le thème du restaurant « pour de rire » comme d'habitude. Les acteurs ont pu s'adonner à leur plaisir préféré : se déguiser pour mieux vous amuser !



Vous souhaitez participer à une des nombreuses activités sportives et de loisir de Choisy ?
Rendez-vous à l'Assemblée Générale du Club qui aura lieu
le 31 août à 14h30 à la salle de Very



LE COMITE DES FETES ET LE THEATRE DU CLUB LOISIRS (Troup'Ho et Troup'hette)

vous invitent le 15 juin 2019 (report au 22 juin en cas de pluie) pour un spectacle gratuit au parcours de santé :

LA NUIT DES CONTES

dès 19h pour les enfants et à 20h pour le premier départ du parcours en forêt. Buvette et hamburgers maison sur place.

LE COMITE DES FETES

Le vide grenier organisé par le Comité des Fêtes au stade de Menulles a connu un franc succès avec une centaine d'exposants et plus de 1500 visiteurs. Le beau temps était au rendez-vous permettant à tout le monde de profiter de la buvette ainsi que de la restauration sous les chapiteaux. Les visiteurs ont également pu découvrir ou redécouvrir l'activité Patchwork du Club Loisirs de Choisy qui exposait ses créations dans la salle de Menulles.



La traditionnelle descente de caisses à savon aura lieu le **DIMANCHE 7 JUILLET**.
 Commencez dès à présent la création de votre caisse à savon !

D'autres manifestations organisées par le Comité des Fêtes de Choisy sont prévues pour 2019. Afin de ne rien rater suivez-nous sur notre page Facebook : Comité des Fêtes de Choisy 74 ou sur notre nouveau site internet : www.cdf-choisy74.fr
Nous espérons vous retrouver toujours plus nombreux !

CHEMINS FAISANT

Chemins Faisant propose depuis 2008 des randonnées tout public pour le plaisir de tous et a réhabilité un certain nombre de chemins de Choisy que l'association entretient et balise pour qu'ils soient facilement praticables.

Des randos nocturnes à la pleine lune

ont repris cette année pour les familles et ont connu un beau succès : 31 participants/tes en octobre et 22 le 19 février.

Pour la rando orientation du 2 avril,

nous avons réuni 62 marcheurs-euses et 71 convives à midi.



Une convention avec la Communauté de communes Fier et Usse a été signée le 26 mars pour la gestion de sentiers.

Dans ce cadre, le club a commencé à revoir le balisage de la boucle de la Clé des Faux et de celle des Efrasses dans la Mandallaz. Comme par le passé, le club continue à entretenir les sentiers qu'il a balisés sur Choisy : boucle de 20 km autour de la commune (voir le plan en pages centrales), sentier des moulins, sentier des écoliers et boucle des Mégevands. Cinq animateurs du club ont participé au balisage et à l'encadrement des randos dans le cadre du Mandallaz Festi Nature le 13 avril.

La journée du randonneur du 5 mai

a été un franc succès malgré le temps avec 130 participants-tes venus de Choisy ou d'autres clubs locaux. Ils ont pu découvrir deux parcours, un de 12,5 km pour les plus entraînés et l'autre de 7 km...avec un repas sympa à l'arrivée...Rendez-vous l'année prochaine !



Montée des Glières avec l'école

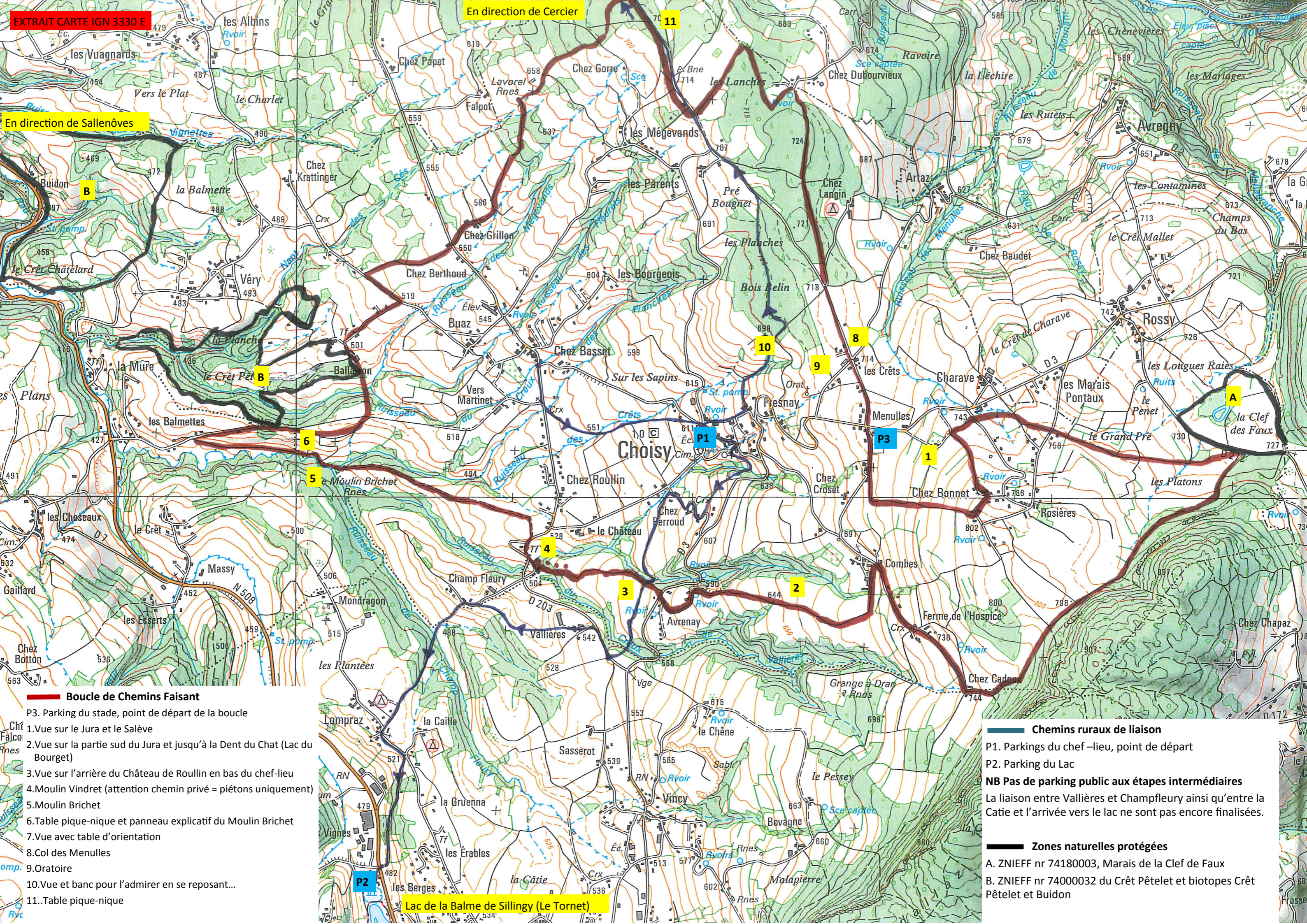
Les élèves de CM1 et CM2 de Choisy participeront à la montée aux Glières le jeudi 6 juin. Le club procédera à l'entretien préalable du sentier et à l'encadrement de la sortie.

Les Choisyliens trouveront en page centrale un plan de la boucle principale aménagée par Chemins Faisant ainsi que les chemins ruraux réhabilités récemment par la commune pour vous rendre de la mairie au Lac de la Balme de Sillingy, ou de Basset à la mairie, ou même de la mairie à Cercier.

Des parkings sont disponibles au chef-lieu, au stade des Menulles et au lac de la Balme.

Vous aimez marcher tranquillement dans une bonne ambiance ?
Venez nous rejoindre chaque mardi après-midi.
Renseignements : Jean Excoffier 04 50660938 site : cheminsfaisantchoisy.fr

Assemblée générale de l'association le 27 septembre 2019



Boucle de Chemins Faisant

P3. Parking du stade, point de départ de la boucle

- 1. Vue sur le Jura et le Salève
- 2. Vue sur la partie sud du Jura et jusqu'à la Dent du Chat (Lac du Bourget)
- 3. Vue sur l'arrière du Château de Roullin en bas du chef-lieu
- 4. Moulin Vindret (attention chemin privé = piétons uniquement)
- 5. Moulin Brichet
- 6. Table pique-nique et panneau explicatif du Moulin Brichet
- 7. Vue avec table d'orientation
- 8. Col des Menulles
- 9. Oratoire
- 10. Vue et banc pour l'admirer en se reposant...
- 11. Table pique-nique

Chemins ruraux de liaison

- P1. Parkings du chef-lieu, point de départ
- P2. Parking du Lac

NB Pas de parking public aux étapes intermédiaires

La liaison entre Vallières et Champfleury ainsi qu'entre la Catie et l'arrivée vers le lac ne sont pas encore finalisées.

Zones naturelles protégées

- A. ZNIEFF nr 74180003, Marais de la Clef de Faux
- B. ZNIEFF nr 74000032 du Crêt Pêtelet et biotopes Crêt Pêtelet et Buidon